

# Ecole Collège Lycée, Un 11 mai sans garantie sanitaire et une baisse de moyens en septembre, c'est non !

Suite à l'annonce du 11 mai comme date possible de réouverture des établissements scolaires, la FCPE, la FSU des Landes et l'Unsa Education des Landes sont très inquiètes d'une reprise sans garantie de toutes les conditions sanitaires pour la protection des enfants, des familles et des personnels. La FCPE, la FSU et l'Unsa Education réclament un cadrage national. En effet, nous redoutons que des pans entiers de l'organisation ne soient laissés aux initiatives et aux appréciations locales avec toutes les dérives possibles.

Malgré les efforts de l'ensemble de la communauté éducative du service public pour garder un lien pédagogique, éducatif et social avec les familles, la crise du Covid 19 a augmenté les inégalités scolaires. Le retour en classe, en fin d'année scolaire permettrait, selon le ministère, de reprendre contact avec les élèves qui se sont éloignés de l'école. Mais ne nous leurrons pas. La crise économique passant avant la crise sanitaire, il faut que les élèves retournent à l'école pour que les parents retournent au travail. **Le véritable enjeu sera la capacité du système éducatif landais à assurer une rentrée de septembre réellement propice aux apprentissages pour toutes et tous, quelles que soient les difficultés accumulées.**

Nous attendons que le Ministère abonde les moyens nécessaires pour les établissements du second degré et les écoles. Partir sur la base actuelle de 18 postes de moins en septembre 2020 dans les établissements scolaires paraît inconcevable. 7 postes en moins dans le premier degré revient à supprimer les dispositifs "Plus De Maîtres Que De Classes"<sup>1</sup> et "accueil des moins de 3 ans". Ceux-ci permettent justement de mieux prendre en charge les élèves les plus en difficultés alors que les Rased<sup>2</sup>, maltraités depuis de nombreuses années ont disparu de certains territoires. Dans le second degré, ce sont 11 postes qui disparaissent alors que notre département gagne plus de 150 élèves : cela revient à charger davantage les effectifs dans les classes. Voilà ce qui va créer encore plus d'injustices.

Le Conseil Départemental, le Conseil Régional et certaines mairies ne s'y sont pas trompés en refusant de siéger au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) prévu le 17 avril car ils n'acceptent pas la fermeture de plusieurs classes.

Le Président de la République a dit qu'il fallait se réinventer ? Rendre les postes supprimés et créer de nouveaux postes seraient-les premiers signes de cette réinvention !

#### Contacts :

FCPE : Gladys LUQUE Animatrice T : 05 58 06 25 79 M : 06 77 87 93 75

Mme Catherine Blain, secrétaire départementale du SNUIPP-FSU 40 (premier degré) : 06 71 44 62 97

Mme Sonia Mollet, secrétaire départementale du SNES- FSU 40 (collèges et lycées généraux et technologiques): 06 81 90 47 01

M Nicolas Fayemendy, secrétaire départemental de la FSU 40 : 06 73 00 72 44

M. Christophe Nowaczek, secrétaire départemental du SE-Unsa et de l'Unsa Education des Landes : 06.15.39.37.34

Autres contacts : [contact@fcpe40.org](mailto:contact@fcpe40.org) , [fsu40@fsu.fr](mailto:fsu40@fsu.fr) ou <https://fsu40.fsu.fr/syndicats-FSU/>

1. Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

2. Le dispositif donne la possibilité d'affecter, sur la base d'un projet pédagogique, un enseignant supplémentaire dans une école ou un groupe scolaire. Il permet ainsi de mettre en place de nouvelles modalités d'organisation pédagogique pour aider les élèves les plus en difficulté à progresser.

3. Composé de représentants de l'état, des collectivités locales, des personnels des établissements d'enseignement et de formation, des usagers (parents d'élèves, associations, etc.) le CDEN est consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.